

Fiche Action N°17	Préserver les anatidés et limicoles hivernants, migrateurs et nicheurs	Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales	
Habitats et espèces concernés	Espèces concernées	Habitats concernés
	<p><u>Directive Oiseaux, annexe I :</u>  Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)  Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)  Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)  Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>)</p> <p><u>Directive Oiseaux, annexe II :</u>  Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)  Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>)  Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)  Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)  Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)  Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)  Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)  Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)  Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)  Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)  Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)  Oie cendré (<i>Anser anser</i>)  Bernache cravant (<i>Branta bernicla</i>)  Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)  Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)  Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)</p> <p><u>Espèces non d'intérêt communautaire :</u>  Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)  Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)  Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)</p>	<p><u>Directive Habitats, annexe I :</u>  Lagune (1150)  Prés salés thermo-atlantiques (1410)  Sables et vases découverts à marée basse (1140)  Eaux oligomésotrophes calcaires (3140)  Eaux douces eutrophes (3150)  Récifs, Massifs d'Hermelles (1170)  Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer) (1210)  Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau (1110)  Estuaires (1130)  Vasières infra littorales (1160)  Végétations pionnières halophiles à Salicornes (1310)  Prés à Spartines des vases salées côtières (1320)  Prés-salés atlantiques à Puccinellies (1330)  Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420)</p>
Localisation et superficie concernées	L'ensemble de la façade maritime et de la zone humide	
Constats et Justification	<p>Le site Natura 2000 est d'une importance majeure pour certaines espèces, en période de reproduction, d'hivernage ou en tant qu'étape migratoire notamment avec l'estuaire du Lay et de la Sèvre Niortaise. Les anatidés et limicoles utilisent de manière concomitante la zone humide (les prairies humides du marais, le réseau hydraulique, les zones en eau, ...) et le complexe prés salés / vasières du littoral en tant que zones de remise (repos) ou de gagnage (alimentation).</p> <p>Même si ce groupe doit s'appréhender à l'échelle Européen et des marais de l'ouest, les effectifs d'anatidés et limicoles font l'objet de suivis (depuis 1974 / OPN). Les résultats doivent permettre d'orienter la gestion du territoire pour pérenniser les populations. Malgré les études conduites (CNRS, LIFE Baie de l'Aiguillon, PDG des RNN et RNR, étude limicoles nicheurs, etc.) les fonctionnalités de la zone humide sont encore mal connues. Cette méconnaissance peut donc faire l'objet de nouveaux suivis pour connaître le déplacement des individus entre leur site de repos et leur site d'alimentation sur l'ensemble du marais.</p>	

	Des travaux de gestion, de sensibilisation, d'acquisition peuvent également être menés pour réduire les menaces pesant sur ces espèces : dérangement par la fréquentation touristique ou les activités de loisirs (kitesurf, char à voile, chasse, etc.), pertes de milieux propices (gestion de sites non adaptée, absence d'eau au printemps) dans l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil du site pour ces espèces.	
Objectifs de l'action	Augmenter la capacité d'accueil du Marais poitevin pour les limicoles et anatidés et mieux comprendre l'utilisation du territoire par ces espèces	
	<b>Les mesures</b>	<b>Descriptif de l'action</b>
	1	Maintenir la quiétude sur les sites de remise (repos) et de gagnage (alimentation)  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le dérangement des espèces d'anatidés et de limicoles sur leurs sites de repos et d'alimentation (vasières, estrans, prés salés, prairies, etc.) :</li> <li>- Identifier les zones fonctionnelles des oiseaux (reposoirs, etc.).</li> <li>- Cartographier et quantifier les pressions exercées sur les sites de repos et de gagnage (dérangement touristique balnéaire, pêcheurs à pied, pêcheurs au filet, chasseurs, activités nautiques, aérodrome, ...).</li> <li>- Engager des actions de sensibilisation et d'information auprès des usagers et acteurs du territoire.</li> </ul>
	2	Augmenter la présence de milieux favorables aux espèces d'anatidés et de limicoles  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler avec les gestionnaires hydrauliques pour mettre en place des règles de gestion de l'eau prenant en compte les enjeux environnementaux sur l'ensemble de la zone humide afin que les milieux aquatiques (baisses, fossés, etc.) aient un niveau d'eau favorables pour les espèces en hiver jusqu'au début de l'été.</li> <li>- Continuer les projets de restauration et de gestion de milieux (prairies, zones de prélèvement, etc.) favorables aux espèces.</li> <li>- Améliorer les pratiques agricoles sur les espaces prairiaux pour favoriser la nidification des limicoles (Barge queue noire, Vanneau huppé, Chevalier gambette, etc.). Travailler notamment acteurs pour adapter les chargements (instantanés / annuels), les dates de fauche et le maintien des baisses en eau.</li> <li>- Evaluer l'influence des lignes à moyenne et basse tension sur la distribution et la mortalité des oiseaux et travailler avec RTE pour proposer et évaluer les mesures d'évitement.</li> </ul>
	3	Mieux comprendre l'évolution des populations et la répartition des anatidés et de limicoles  <p>Réaliser périodiquement la synthèse de l'évolution des limicoles et anatidés du Marais poitevin pour valoriser les suivis décennaux / mensuels des sites favorables.</p> <p>Améliorer les connaissances sur certaines espèces cibles : le Pluvier doré, Barge à queue noire, Vanneau huppé, etc. Les résultats doivent permettre d'orienter les mesures de gestion au sein des sites protégés et sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Etudier la fonctionnalité de la zone humide et du littoral pour les espèces patrimoniales sur l'ensemble du Marais poitevin (habitats littoraux, espaces protégés, zones prairiales, surface en eau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des protocoles de suivis (radiopistage, etc.)</li> <li>- Identifier finement les zones fonctionnelles des oiseaux côtiers et leur utilisation (déplacements, repos, alimentation, etc.)</li> </ul>
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, plans de gestion des réserves et du Parc Naturel Marin, suivis OPN, stratégie Aires protégées, programmes scientifiques et universitaires, travaux PAPI / PTGE	

Acteurs concernés	Réserves naturelles nationales et régionales, PNR Marais poitevin, EPMP, PNM EGMP, Agriculteurs, Fédérations Départementales des Chasseurs, Gestionnaires hydrauliques, APN, CNRS, OFB, Universitaires, etc.				
Fiches actions associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche N°1 : Maintenir la fonctionnalité et la dynamique des estrans</li> <li>- Fiche N°2 : Maintenir dans un bon état de conservation les habitats du cordon dunaire</li> <li>- Fiche N°3 : Evaluer et conserver les lagunes</li> <li>- Fiche N°5 : Favoriser une bonne qualité de l'eau dans la zone humide et en estuaire</li> <li>- Fiche N°7 : Gérer et préserver les milieux aquatiques</li> <li>- Fiche N°10 : Gérer et préserver les habitats à végétation herbacée haute</li> <li>- Fiche N°12 : Maintien et gestion des prairies humides de marais</li> <li>- Fiche N°13 : Gestion collective des Communaux</li> <li>- Fiche N°16 : Protection de la Guifette noire</li> <li>- Fiche N°24 : Développer les mesures de protection réglementaires</li> <li>- Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité</li> <li>- Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats sur le site</li> <li>- Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation</li> <li>- Fiche N°30 : Former les acteurs du territoire</li> </ul>				
Calendrier prévisionnel	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026 et +</b>
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation et résultats des suivis</li> <li>- Rédaction de rapports de synthèse</li> <li>- Cartographie des pressions exercées sur les limicoles et anatidés,</li> <li>- Augmentation de sites accueillant des stationnements durables d'anatidés et de limicoles</li> </ul>				
Coût estimatif	Animation : 2 000 €/an Prestation : 30 000 €/an				
Coût Total	32 000 €/an				
Financements mobilisables	Europe (LIFE), Etat, Région				